

REGARDBTP

Société Anonyme à directoire et Conseil de surveillance
au capital de 3 800 000 euros

Siège social : **7, rue du Regard - 75006 PARIS**

451 292 312 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2021 au 31/12/2021

Comptes annuels approuvés par l'A.G.M. du 31 mai 2022

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021 (en euros)

ACTIF	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Créances sur les établissements de crédit	19 853 488,75	21 865 585,01
- Compte ordinaire de la société	7 798 542,41	5 086 067,03
- Comptes bancaires COI	4 028 287,02	8 763 027,42
- Comptes et prêts à terme	8 026 659,32	8 016 490,56
Immobilisations incorporelles	399 186,51	377 901,46
Immobilisations corporelles	99 522,20	111 960,70
Autres actifs	2 435 852,28	2 519 344,33
- Etat	637 358,23	607 232,25
- Probt p finance (distribution)	1 512 174,72	1 481 629,12
- Clients	54 535,88	181 989,71
- Divers	231 783,45	248 493,25
Comptes de régularisation	4 228 328,31	4 048 905,79
TOTAL ACTIF	27 016 378,05	28 923 697,29

PASSIF	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Autres passifs	8 677 417,81	12 658 767,42
- Comptes d'opérations en instance	4 028 287,02	8 763 027,42
- Fournisseurs	4 586 834,02	3 576 785,62
- Crédeurs divers	29 852,56	27 636,85
- Dettes fiscales et sociales	32 444,21	291 317,53
Comptes de régularisation	639 654,19	706 280,70
Fonds propres	17 699 306,05	15 558 649,17
- Capital	3 800 000,00	3 800 000,00
- Réserves	380 000,00	380 000,00
- Report à nouveau	11 378 649,17	9 316 741,74
- Résultat de l'exercice	2 140 656,88	2 061 907,43
TOTAL PASSIF	27 016 378,05	28 923 697,29

COMPTE DE RESULTAT (en euros)

CHARGES	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Charges d'exploitation bancaire	42 742,17	28 485,83
- Commissions	42 742,17	28 485,83
Autres charges ordinaires	11 921 638,98	11 152 984,58
- Charges générales d'exploitation	11 697 192,19	10 934 368,58
- Autres frais administratifs	11 697 192,19	10 934 368,58
- Gestion administrative	2 185 536,99	2 424 523,62
- Personnel détaché	3 071 679,02	2 843 450,18
- Frais de distribution	3 806 192,86	3 478 107,70
- Frais informatique	1 134 649,36	999 008,59
- Autres frais	1 474 221,96	1 141 807,49
- Impôts et taxes	24 912,00	47 471,00
- Dotations aux amortissements et provisions	224 446,79	218 616,00
- Charges exceptionnelles	53 718,31	22 802,37
- Impôts sur les bénéfices	772 854,00	804 080,00
Bénéfice de l'exercice	2 140 656,88	2 061 907,43
TOTAL	14 931 610,34	14 070 260,21

PRODUITS	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Produits d'exploitation bancaire	16 168,76	10 207,03
- Intérêts et produits assimilés	16 168,76	10 207,03
Autres produits ordinaires	14 885 916,10	14 047 529,48
- Autres produits d'exploitation	14 814 884,30	13 971 487,43
- Autres produits d'exploitation non bancaire	14 814 884,30	13 971 487,43
- Frais de tenue de compte	4 199 407,07	3 995 203,21
- Produits de distribution	10 556 467,77	9 881 992,99
- Facturations diverses	57 561,89	85 845,90
- Produits divers	1 447,57	8 445,33
- Reprises sur provisions	71 031,80	76 042,05
Produits exceptionnels	29 525,48	12 523,70
TOTAL	14 931 610,34	14 070 260,21

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2021.

INTRODUCTION. REGARDBTP est une société anonyme à directoire et Conseil de surveillance paritaire. Elle assure la conception, le développement, la commercialisation de dispositifs d'épargne salariale et la bonne tenue des comptes des salariés de nos entreprises clientes. REGARDBTP est Prestataire de Service d'Investissement (PSI) agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) le 12/02/2004 après avis de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). REGARDBTP est intégrée dans les comptes combinés de la SGAPS BTP domiciliée au 7, rue du Regard - 75006 PARIS.

I - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE. La crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas affecté significativement l'activité de la société.

II - PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION. Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au règlement 2014-07 de l'autorité des normes comptables. **Méthodes d'évaluation.** Les immobilisations. Elles figurent au bilan pour leur valeur historique. Elles font l'objet d'un amortissement annuel calculé sur le mode linéaire soit : Logiciels informatiques : de 1 à 5 ans selon la nature du produit (*), Matériel informatique : 3 ans, Matériel et mobilier de bureau : 5 ans, Matériel de transport : 5 ans, Agencement : 10 ans. (*) Les immobilisations incorporelles liées aux investissements réalisés lors du changement système informatique de gestion ont une durée d'amortissement prévue de 5 ans. **Les valeurs mobilières de placement.** Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement au 31/12/2021. **Les créances et les dettes.** Il n'y a pas de compensation entre les créances et les dettes. Elles sont comptabilisées pour leur valeur nominale de remboursement. Les créances de plus de 90 jours sont classées en créances douteuses, elles peuvent alors faire l'objet d'un provisionnement

si malgré les relances le risque de non recouvrement se précise en fonction du montant et de l'antériorité. **Charges et produits exceptionnels.** Ce poste regroupe les charges et produits qui ne se rapportent pas à la gestion courante de l'entité. **Compte de résultat.** Les charges et les produits sont rattachés à l'exercice qu'ils concernent. **Méthodes de présentation.** Les comptes de régularisation actif et passif. Ils regroupent les montants estimés de l'ensemble des produits à recevoir et des charges à payer, ainsi que les charges et produits constatées d'avance. **Autres actifs.** Les autres actifs comprennent principalement les créances clients, les créances fiscales et le fonds de garantie des dépôts. **Autres passifs.** Les autres passifs comprennent principalement les Comptes d'Opérations en Instance (COI), les dettes fournisseurs et les dettes fiscales. Dans les COI figurent les opérations pour le compte de nos clients (entreprises et leurs salariés) en cours de traitement. La contrepartie figure à l'actif dans les créances sur les établissements de crédit. **Créances sur les établissements de crédit.** Les créances sur les établissements de crédit regroupent les comptes ordinaires de la société, les comptes de dépôts à terme de la société et les comptes bancaires ouverts en contrepartie des comptes d'opérations en instance définis ci-dessus. REGARDBTP cantonne les fonds de la clientèle sur des comptes bancaires ouverts par nature de flux, conformément au dossier d'agrément déposé auprès de l'AMF lors de la constitution de la société. Un compte bancaire est ouvert pour chaque compte de la clientèle ainsi défini, le solde global de ces sommes reflétant à l'identique les montants présents dans les comptes d'opération en instance. **Tableau de ventilation des créances et dettes par échéance.**

Créances	Total	A moins d'un an	A plus d'un an
Etat	637 358,23	637 358,23	-
Clients	1 512 174,72	1 512 174,72	-
Clients douteux	92 465,53	-	92 465,53
Fonds de dépôt de garantie	101 102,53	99 453,53	1 650,00
Autres débiteurs divers	30 928,92	30 618,92	310,00
Produits à recevoir	4 124 205,60	4 124 205,60	-
Charges constatées d'avance	104 122,71	104 122,71	-

Dettes	Total	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Cptes d'op. en instance ..	4 028 287,02	4 028 287,02	-	-
Fournisseurs	4 586 834,02	4 586 834,02	-	-
Dettes fiscales	32 444,21	32 444,21	-	-
Créditeurs divers	29 852,56	29 852,56	-	-
Prod. constatés d'av.	639 654,19	68 924,80	273 660,34	297 069,06

Informations complémentaires. Le groupe PRO BTP a choisi d'externaliser la gestion des indemnités de fin de carrière de son personnel. A cet effet, REGARDBTP a souscrit en 2013 une prime d'assurance auprès de PRO BTP ERP. Le contrat a été repris en 2019 par SAF BTP VIE. Un avenant a été signé à ce titre. Le versement de l'année 2021 s'élève à 131 138 euros.

III - INFORMATION SUR LES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS.

Immobilisations	Valeur brute des immob. en début d'exercice	Aug.	Diminutions		Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice
			Transferts	Cessions mises hors service	
Incorporelles	6 533 644,72	251 695,24	79 931,44	43 028,20	6 662 380,32
- Logiciels inf.	48 945,89	184 942,48	-	9 453,40	224 434,97
- Banque d'images	13 646,90	-	-	-	13 646,90
- Logiciel Webepargne	5 345 643,50	-	-	-	5 345 643,50
- Logiciels Fintes Visio	825 980,03	55 238,76	-	-	881 218,79
- Module de souscription	33 574,80	-	-	33 574,80	0,00
- Fonds de gar. des dépôts	17 561,00	-	-	-	17 561,00
- Licences	168 361,16	-	-	-	168 361,16
- Immob. en cours	79 931,44	11 514,00	79 931,44	-	11 514,00
Corporelles	233 758,45	4 434,76	0,00	0,00	238 193,21
- Matériel	111 143,39	1 825,73	-	-	112 969,12
- Mob. de bur.	20 098,86	1 649,03	-	-	21 747,89
- Matériel de transport	24 464,00	-	-	-	24 464,00
- Agencement	78 052,20	960,00	-	-	79 012,20

Amortissements	Cumul des amort. en début d'exer.	Dotations de l'exer.	Reprises de l'exer.	Cumul des amort. en fin d'exercice	Valeur nette des immob. à la fin de l'exercice
Incorporelles	6 155 743,24	125 597,74	18 147,19	6 263 193,79	399 186,53
- Logiciels inf.	45 991,92	27 216,33	9 453,40	63 754,85	160 680,12
- Banque d'images	2 812,78	2 729,38	-	5 542,16	8 104,74
- Logiciel Webepargne	5 341 420,26	1 407,74	-	5 342 828,00	2 815,50
- Logiciels Fintes	664 939,26	72 980,25	-	737 919,51	143 299,28
- Module de souscription	5 336,31	3 357,48	8 693,79	0,00	0,00
- Fonds de gar. des dépôts	-	-	-	-	17 561,00
- Licences	95 242,71	17 906,56	-	113 149,27	55 211,89
- Immob. en cours	-	-	-	-	11 514,00
Corporelles	121 797,75	16 873,26	0,00	138 671,01	99 522,20
- Matériel	109 330,13	896,61	-	110 226,74	2 742,38
- Mob. de bureau	7 460,74	3 202,10	-	10 662,84	11 085,05
- Matériel de transport	2 799,77	4 892,80	-	7 692,57	16 771,43
- Agencement	2 207,11	7 881,75	-	10 088,86	68 923,34

IV - INFORMATION SUR LES TITRES DE PLACEMENT. Il n'y a pas de titres de placement au 31/12/2021.

V - INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES. A. Composition du capital social. Le capital social se décompose en 38 000 actions de 100 Euros de nominal soit au total 3 800 000 Euros, entièrement libéré.

B. Capitaux propres	2020	Affect. résul. précédent	Résultat de l'exercice	2021
Capital	3 800 000,00	-	-	3 800 000,00
Réserve légale	380 000,00	-	-	380 000,00
Report à nouveau	9 316 741,74	2 061 907,43	-	11 378 649,17
Résultat	2 061 907,43	- 2 061 907,43	2 140 656,88	2 140 656,88
TOTAL	15 558 649,17	0,00	2 140 656,88	17 699 306,05

VI - INFORMATIONS DIVERSES SUR LE BILAN.

A. Détail des autres actifs	2021	2020
Etat (TVA)	637 358,23	607 232,25
Fonds de garantie des dépôts	101 102,53	120 622,63
Comptes clients débiteurs	1 512 174,72	1 481 629,12
Comptes clients douteux	54 535,88	181 989,71
Comptes fournisseurs débiteurs	27 513,15	11 201,15
Débiteurs divers avance rejets prélèvements	100 000,00	100 000,00
Débiteurs divers	3 167,77	16 669,47
TOTAL	2 435 852,28	2 519 344,33

B. Détail des comptes de régularisation actif	2021	2020
Frais de tenue de compte à émettre	4 124 205,60	3 903 487,20
Droits d'entrée dernière VL à recevoir	-	48 188,49
Autres charges constatées d'avance.....	104 122,71	97 230,10
TOTAL	4 228 328,31	4 048 905,79

C. Détail des autres passifs	2021	2020
Fournisseurs créditeurs	766 498,96	202 753,11
Fournisseurs factures non parvenues (*)	3 820 335,06	3 374 032,51
Comptes d'opérations en instance	4 028 287,02	8 763 027,42
Comptes clients créditeurs	29 852,56	27 636,85
Dettes fiscales.....	32 444,21	291 317,53
TOTAL	8 677 417,81	12 658 767,42

(*) Détail des factures non parvenues. Gestion administrative : 643 328,80, Personnel détaché : 1 490 145,30, Frais informatique : 106 003,09, Frais de distribution : 1 405 933,36, Services communs : 118 910,40, Honoraires : 40 571,94, Autres fournisseurs divers : 15 442,16, Total : 3 820 335,05.
D - Détail des comptes de régularisation passif. Frais CDC loi Eckert et Total produits constatés d'avance, 2021 : 639 654,19, 2020 : 706 280,70.
E. Dettes et créances avec les parties liées. Les dettes et créances avec les parties liées sont conclues dans des conditions normales.
F. Engagements hors-bilan. Il n'y a pas d'engagements hors-bilan.

VII - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS. Charges exceptionnelles. Pertes sur opérations de régularisation et Total, 2021 : 53 718,31, 2020 : 22 802,37.
Produits exceptionnels. Profits sur opérations de régularisation et Total, 2021 : 29 525,48, 2020 : 12 523,70.

VIII - MONTANT DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes s'élève à 32 703,07 €.

IX - DETAIL DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRES	2021	2020
Frais de tenue de compte.....	4 199 407,07	3 995 203,21
Distribution.....	10 556 467,77	9 881 992,99
Facturations diverses.....	57 561,89	85 845,90
Produits divers	1 447,57	451,33
Régularisation prorata annuel TVA	-	7 994,00
TOTAL	14 814 884,30	13 971 487,43

X - IMPOT SUR LES SOCIETES. Compte tenu d'un impôt société à 26,5 %, le montant inscrit en charges s'élève à 772 854 €. La part afférente au résultat exceptionnel (- 24 192,83) est de - 6 411.

XI - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE. Il n'y a pas d'éléments significatifs à relever.

AFFECTATION DE RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée. Le bénéfice de l'exercice 2021 s'élevant à 2 140 656,88, Augmenté du report à nouveau : 11 378 649,17, Formant un total de 13 519 306,05, Sera affecté comme suit : Report à nouveau : 13 519 306,05. Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la création de la société.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REGARDBTP relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.
Indépendance. Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.
Vérifications spécifiques. Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.
Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.
Rapport sur le gouvernement d'entreprise. Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.
Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.
Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels. Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre : il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ; il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ; il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ; il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
Paris et Paris - La Défense, le 16 mai 2022, Les Commissaires aux comptes, F.-M. RICHARD & ASSOCIES : Julie GALOPHE, ERNST & YOUNG AUDIT : Abder AOUD.
Le rapport de gestion peut être obtenu sur simple demande au siège social de la société.